



# COMMUNE DE CORNAUX

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL GENERAL

Lundi 17 février 2020 à 19h00

**Président :** M. Yves Rollier, président  
**Secrétaire :** Mme Suzanne Staub, secrétaire

**Sont présents :** 18 membres du Conseil général  
5 membres du Conseil communal  
M. Claude Rocchetti, nouvel administrateur  
Mme Yolande Fehlbaum, rédactrice du procès-verbal

**Absent :** M. A. Lecoultré  
**Public :** 4

---

### Légende :

CC = Conseillers communaux	PDC = plan directeur cantonal	ZAC=zone artisanale et commerciale
CG = Conseil général	PDR = plan directeur régional	
CF = Commission financière	PAL = plan d'aménagement local	
CE = Conseil d'Etat	ZUD = zone d'utilisation différée	
CU = Commission de l'urbanisme		
CSI-TP = Commission des services industriels		
CEnv. = Commission environnement		
CEC = Commission des études et constructions		
CFSS = Commission du feu, de salubrité et de sécurité publique		
CNatAg = Commission des naturalisations et agrégations		

---

**Le président** ouvre la séance à 19h00 avec les salutations d'usage.

### 1. Appel

**Mme S. Staub** : secrétaire, procède à l'appel.

Sont présents : 17 conseillers généraux + le président sur 19.

**La majorité absolue est de 9.**

### 2. Ordre du jour

1. Appel
2. Ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance du 16 décembre 2019
4. Demande de crédit complémentaire de CHF 235'000.00 pour la reconstruction du ponceau sous la route de la Ronde-Fin

5. Demande de crédit d'investissement de CHF 295'000.00 destinée à l'aménagement surfacique du secteur Clos St-Pierre
6. Demande de crédit d'engagement de CHF 62'700.00 en vue de l'acquisition d'une balayeuse pour les travaux publics des communes de Cornaux et Cressier (Service des TP2C)
7. Lettres et pétitions
8. Motions et propositions
9. Communications du Conseil communal
10. Interpellations et questions
11. Divers

**L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.**

### **3. Procès-verbal de la séance du 16 décembre 2019**

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec la modification au point 12, intervention de Mme S. Staub – 2<sup>ème</sup> paragraphe, il s'agit du mot « réfection et non pas réflexion ».

### **4. Demande de crédit complémentaire de CHF 235'000.00 pour la reconstruction du ponceau sous la route de la Ronde-Fin**

Le président ouvre la discussion :

**M. M. Clottu (CC)** : *Permettez-moi de faire un petit historique :*

*En 1980 déjà, nous trouvons un rapport d'expertise sur la réfection du canal du Bois Rond. Suite à l'inondation du 22 décembre 1991, un rapport technique relatif à l'assainissement du vallon du canal du Bois Rond, de juin 1993 est réalisé par le bureau Lüscher et Aeschlimann. En 2003, le Bureau d'ingénieur J.-P. Thuillard réalise la planification du PGEE.*

*Entre 2010-2012, le canton réalise la nouvelle carte des dangers qui définit, pour notre commune, les zones inondables. Il s'agit principalement des terres longeant le canal du Bois Rond ainsi que les secteurs de la Raffinerie et A Bugeon, qui se situent le long du canal de contournement de la Raffinerie.*

*Selon cette carte des dangers, nous devons prendre toutes dispositions tendant à écarter les risques d'inondation.*

*Pour ce faire, le canal contournant la raffinerie doit être amélioré tout comme le ponceau situé sous la route de la Ronde Fin. Le ponceau faisant l'objet du crédit que nous traitons aujourd'hui est une première étape, dont la réalisation a été décidée afin de profiter des travaux en rapport avec la route de la Ronde Fin, évitant ainsi de rouvrir, à futur, cette chaussée.*

*Je rappelle que ces travaux seront couverts, au terme de l'ensemble des travaux d'assainissement, par une subvention cantonale de 35 % et fédérale également de 35 %. De plus, différents acteurs devront également passer à la caisse, si vous me passez l'expression. Ce sont les propriétaires, dont les eaux de ruissellement, de surface, de drainages ou autres qui alimentent le canal du Bois Rond et le canal de contournement de la Raffinerie. Il s'agit, notamment, du plateau de Wavre, de la source de la Prévôtée, de la carrière Juracime, de la N5, de la Raffinerie, de Juracime, des Communes de Cornaux et de Cressier, etc.*

*Quelques mots au sujet de notre hôte. La situation est particulièrement ambiguë dans la mesure où, selon la législation fédérale de 1962, les castors sont protégés. Selon la carte des dangers naturels, établie par le canton, plusieurs zones critiques d'inondations sont identifiées dont notre canal.*

*Comme ce dernier a une capacité d'écoulement très faible il faudrait, en période de sécheresse, pouvoir abaisser le niveau d'eau afin de lui donner un maximum de capacité. Aussi, les barrages créés par notre « Robin des Bois » perturbent l'écoulement des eaux. Il y a donc lieu de trouver une solution pour régler ce problème.*

*Loin de nous l'idée d'éliminer les castors. Toutefois, nous allons reprendre contact avec les services de l'Etat concernés afin de trouver une parade à ce problème mais également un financement si possible adéquat.*

*Aussi, compte tenu de ce qui précède, je vous invite à nous accorder le crédit complémentaire sollicité ce soir, afin que nous puissions poursuivre nos études, dans le but d'obtenir la participation de tous les acteurs.*

**M. C. Baudet (CF)** : *La commission financière s'est réunie le 27 janvier 2020 pour étudier la demande de crédit complémentaire de 235'000.- pour la reconstruction du ponceau sous la route de la Ronde-Fin.*

*Nous mettons en lumière trois éléments : premièrement, la demande de crédit nous semble justifiée. En effet, certaines difficultés difficilement prévisibles sont apparues en cours de travaux.*

*Deuxièmement, sur les 235'000.- de crédit complémentaire demandé plus de 140'000 sont déjà dus pour les travaux d'ores et déjà effectués. La commune de Cornaux est bel et bien dans l'obligation de payer ce dépassement pour les travaux déjà réalisés.*

*Troisièmement, la responsabilité de la CF est d'analyser cette demande d'un point de vue financier. Ainsi, la demande de crédit complémentaire d'investissement de 235'000.- amortie à 2% l'an est supportable pour les finances communales. De plus, nous rappelons que ce projet est lié au projet d'assainissement de la route de la Ronde-Fin, qui lui, présente un résultat positif d'environ 275'000.-. Nous pouvons donc parler d'une opération équilibrée pour les comptes communaux.*

*Ainsi, sous l'angle unique de l'analyse financière, nous vous recommandons d'accepter la demande de crédit complémentaire.*

**M. J.-L. Décrevel (SI/TP)** : *Pour la commission SI-TP le projet du ponceau est prioritairement un objet de génie civil.*

*C'est donc sous cet aspect que nous avons pris connaissance du dépassement de 60% du crédit initial.*

*Le rapport du CC reporte et étaye les divers imprévus rencontrés en cours de réalisation.*

*Au vu du dépassement, nous restons dubitatifs quant à la collaboration que l'on est en droit d'attendre de la part des entreprises en charge des travaux, que cela soit pour l'étude, le suivi des travaux ou leur réalisation.*

*Si, comme le précise le rapport, les surcoûts sont effectivement dus à des travaux supplémentaires, ils découlent cependant d'une importante sous-évaluation du projet initial et ne peuvent que finalement jeter le discrédit sur les autorités. Autorités, qui elles, se sont appuyées sur les études des entreprises mandatées ! La boucle est bouclée !*

*Encore une fois, il ressort de ce constat que de toute façon la commune doit passer à la caisse. C'est frustrant et il serait impératif que les différents intervenants passent aussi à la caisse en assumant une part des dépassements.*

*Il nous apparaît de plus inconvenant que suite aux économies réalisées sur la route de la Ronde-Fin on imagine que cet argent puisse être utilisé pour compenser les surcoûts engendrés sur le projet du ponceau.*

*Merci au Conseil communal de transmettre notre position et notre volonté de souhaiter une participation compensatoire de la part des maîtres d'œuvres.*

*En l'état et afin de terminer le travail, espérons-le sans autres augmentations, la commission SI-TP, soutient à reculons le crédit complémentaire tel qu'il est demandé par le CC.*

**M. M. Correvoon (PS)** : *Le groupe socialiste a pris connaissance du rapport du conseil communal, rapport très détaillé qui montre bien les difficultés et les imprévus rencontrés. Des discussions animées ont eu lieu au sujet du canal du Bois-Rond qui sera sous aucun doute possible la prochaine étape de la gestion des eaux pluviales en cas d'épisodes extrêmes dont la probabilité d'apparition est de 100%. Dans le contexte actuel, le groupe socialiste entrera en matière pour cette demande de crédit supplémentaire et remercie d'ores et déjà le conseil communal pour la gestion de ce gros dossier.*

**M. W. Schärer (PLR)** : *Cette demande de crédit complémentaire parfaitement documentée et justifiée par un rapport très bien rédigé et illustré pour une somme de CHF 235'000.00 pour la reconstruction du ponceau sous la route de la Ronde-Fin pourrait être banale, pour financer*

les mesures nécessaires pour éviter le danger d'inondation lié au canal du Bois-Rond, ceci conformément à la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) qui oblige la Confédération, les cantons et les communes à tenir compte des dangers naturels. Afin d'intégrer cette problématique dans leur plan directeur, les cantons doivent désigner les parties du territoire menacées par des dangers naturels. Par ailleurs, la révision de la loi sur l'aménagement des cours d'eau (LACE), l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur les forêts (LFo) et l'application de leurs ordonnances respectives ont permis, dès les années nonante, de renforcer le cadre légal en vigueur. Ces lois visent à assurer, par une gestion préventive, la protection des personnes, des biens matériels et de l'environnement contre l'action dommageable des événements naturels.

Lors de crue, le canal du Bois-Rond déborde et inonde toutes les cultures et les jardins communaux aux grands désagréments des agriculteurs et des citoyens de Cornaux. Les industries des Prés-Bersot et de la Ronde-Fin sont aussi dans la zone répertoriée sur la carte des dangers du Territoire Neuchâtelois. Le canal doit être curé régulièrement au frais de la Commune afin de garantir un débit maximal possible.

Lors de la transformation récente de la Déchetterie intercommunale de Cornaux, des coûts supplémentaires exigés par les Autorités cantonales ont aussi dû être engagés pour prévenir une inondation potentielle des dépôts de déchets.

Profitant de l'opportunité de la réfection totale de la route de la Ronde-Fin, les travaux entrepris représentent actuellement une enveloppe de CHF 610'000.00 (CHF 375'000.00 plus CHF 235'000.00) qui permettront d'absorber un plus grand débit du canal du Bois-Rond lorsqu'il se jette dans le Grand Canal. Celui-ci devra aussi par la suite être adapté afin de pouvoir absorber un plus grand débit résultant en partie de l'extension du PGEE générant une augmentation de récupération des eaux de surface.

Tout ceci serait facile à gérer en faisant abstraction de l'élément perturbateur, j'ai nommé le castor, le plus grand rongeur autochtone d'Europe s'est installé en amont à quelques dizaines de mètres des aménagements cités ci-dessus. Les castors ont une influence considérable sur leur environnement, car ils abattent des arbres, construisent des digues, creusent, et remodelent inlassablement leur habitat.

La loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages cite à l'article 2 Champ d'application à l'alinéa e: le castor, la marmotte et l'écureuil.

Dans notre cas actuellement un castor sous haute protection légale se permet de construire un barrage sans permis de construire ni pose de gabarits neutralisant ainsi sans retenue les travaux et investissements consentis pour la protection contre les dangers naturels. Il se défoule aussi par l'abattage d'arbres en toute impunité ni autorisation, si c'était de la vigne c'est sûr que le castor aurait déjà été sanctionné. Si une crue importante se produisait actuellement, qui serait responsable ? Quelle assurance RC interviendrait ? Pas celle du castor !

A raison de la destruction régulière d'arbres déjà depuis quelques années, il est actuellement possible d'extrapoler et de constater que le castor a encore de l'opportunité de se défouler avant qu'il ne quitte le lieu dans quelques années, laissant derrière lui un biotope de branches et de troncs laissés à l'abandon sur le sol dans le périmètre de ce bout de terrain de sortie d'autoroute de Cornaux appartenant à l'Etat de Neuchâtel.

Cette demande de crédit a suscité des débats animés dans le sens de payer les surcoûts des travaux terminés et de refuser la partie de crédit pour la suite des aménagements devenant inutiles tant que le castor peut provoquer en toute bonne conscience et soutien légal une inondation potentielle. Le dilemme est de trancher entre la protection contre les dangers naturels et la protection du castor. Il y a totale incompatibilité à respecter des législations contradictoires dans ce cas.

A l'avenir lors de demande de crédit, il serait peut-être nécessaire pour dynamiser les réalisations d'intégrer les montants des amendes potentielles infligées suite à d'éventuelles actions libéralisatrices de contraintes légales pénalisantes et incohérentes.

Le groupe PLR acceptera majoritairement cette demande de crédit pour des raisons pragmatiques et de bon sens.

Je vous remercie de votre attention.

- ➔ **Au vote, l'entrée en matière est acceptée l'unanimité.**  
La parole n'étant pas demandée, le président procède à la lecture de l'arrêté y relatif.
- ➔ **Celui-ci est accepté à la majorité (1 x contre).**

## 5. Demande de crédit d'investissement de CHF 295'000.00 destinée à l'aménagement surfacique du secteur Clos St-Pierre

Le président ouvre la discussion :

**M. A. Messerli (CF)** : La CF a pris connaissance du rapport du CC relatif au crédit d'investissement de CHF 295'000.- destiné à l'aménagement surfacique du secteur Clos St-Pierre. Le 27 janvier, la commission a aussi eu l'occasion d'entendre le Conseiller communal en charge du dicastère nous donner tous les détails sur les travaux envisagés.

La commission financière a demandé clarification des 20% de réserve alloués pour les divers et imprévus. Réserve importante pour des travaux qui semblent présenter peu d'incertitudes. Un complément d'information de la part du Conseiller en charge de cet ouvrage nous apprend que c'est un avant-projet et qu'il y a des inconnues au sujet du mobilier urbain, de l'éclairage public, etc.

Une participation du promoteur du projet du Clos St-Pierre, à hauteur de 50% des coûts liés à la route d'accès avec un maximum de CHF 80'000.-, est réglée par une convention.

Les travaux jouxtant l'entrée principale de l'école de notre village garantiront en premier lieu la sécurité des enfants et permettront de respecter les exigences de l'Etat. Pour toutes ces raisons la CF vous propose de soutenir cette demande de crédit.

Merci de votre attention.

**M. M. Houttin (PLR)** : A la séance de préparation du 10.02.2020, le PLR a voté à l'unanimité pour la demande de crédit d'investissement de CHF 295'000.00 destinée à l'aménagement surfacique du secteur Clos St-Pierre.

**M. P. Staub (PS)** : Le lundi 27 janvier les diverses Commissions, convoquées par le Conseil communal, ont écouté avec attention la présentation très professionnelle et soignée effectuée par son auteur, M. Mario Clottu, responsable de ce projet.

Un plan de quartier a été présenté suite aux exigences et remarques des services de l'Etat notamment en raison de la construction d'un immeuble locatif au lieu-dit Clos Saint-Pierre.

Il s'agit donc de créer un chemin piétonnier public reliant le chemin des Jardils au Clos Saint-Pierre, de sécuriser les alentours du collège primaire et d'améliorer l'accès au PQ (plan de quartier) sur la rue Clos Saint-Pierre.

Suite à notre réunion de préparation de ce conseil général, et après discussion concernant cette demande de crédit, il s'avère que ce projet est incontournable. Le groupe socialiste de Cornaux acceptera donc à l'unanimité cet objet.

Merci de votre attention.

**M. W. Schärer (SI/TP)** : La Commission SI/TP lors d'une séance convoquée par le Conseiller communal Mario Clottu a été informée en détail avec rapport relatif et plan de situation distribués sur la justification de cette demande de crédit de CHF 295'000.00. Les réponses aux questions en suspens nous ont été communiquées avec satisfaction.

Les aménagements demandés sont nécessaires pour l'accès au plan de quartier du Clos St-Pierre comprenant la construction de maisons d'habitation d'une part et la sécurisation des abords Côté Nord du collège d'autre part.

La Commission SI/TP recommande l'acceptation de cette demande de crédit.

Je vous remercie de votre attention.

**M. M. Clottu (CC)** : Le permis de construire relatif au chantier, lié au plan de quartier du Clos St-Pierre, a été déposé. 20 appartements vont voir le jour avec ce projet.

Pour assurer la sécurité durant les travaux, nous allons procéder à ceux-ci, devant le collège, durant les vacances scolaires d'été.

*A l'exception des raccordements prévus pour le chantier et vraisemblablement pour le collège (pose de fibre optique qui vient de nous être demandée), je souligne que le sous-sol de la chaussée ne sera pas touché. Par contre, dans un deuxième temps, si la réalisation du CAD se confirme, des fouilles auront lieu dans la chaussée. Alors, il n'est pas impossible, selon l'état des conduites, câbles et canalisations, que nous soyons appelés à venir quémander un nouveau crédit pour installer les services dans ce tronçon, en synergie avec le CAD.*

*De ce fait, nous allons surseoir aux travaux surfaciques sur la chaussée, ceux-ci se feront dans une seconde phase.*

→ **Au vote, l'entrée en matière est acceptée l'unanimité.**

**La parole n'étant pas demandée, le président procède à la lecture de l'arrêté y relatif.**

→ **Celui-ci est accepté à l'unanimité.**

**6. Demande de crédit d'engagement de CHF 62'700.00 en vue de l'acquisition d'une balayeuse pour les travaux publics des communes de Cornaux et Cressier (Service des TP2C)**

Le président ouvre la discussion :

**M. M. Clottu (CC) :** *Suite à diverses questions soulevées lors des séances de groupes, je peux vous confirmer que nous avons pris en compte l'acquisition d'une balayeuse électrique. Très rapidement ce type de machine a été écarté pour les raisons suivantes :*

- *La capacité de la cuve de récupération est de 850 litres alors que la machine proposée est de 2'000 litres. Cela représente de nombreux déplacements supplémentaires pour la vider.*
- *Cette machine, selon les données figurant sur le site, est prévue pour les centres-villes, les zones urbaines – trottoirs et places car elle est plus petite.*
- *Elle n'est pas équipée d'une troisième brosse articulée.*
- *La montée au Roc et à la Chanaz à Cressier poserait problème.*
- *La vitesse est plus lente.*
- *Son coût est de Fr. 170'000.—.*

*Par contre, le coût d'une balayeuse électrique correspondant au modèle choisi se monte à quelque Fr. 300'000, ce qui ne nous paraît pas supportable aujourd'hui.*

**M. J.-L. Décrevel (SI-TP) :** *Lors d'une séance commune de la commission financière et celle des SI-TP, que je rapporte, le dossier d'achat d'une nouvelle balayeuse nous a été présenté. D'entrée il s'est posé la question du choix d'un modèle électrique, mais le prix prohibitif annoncé, au double du prix du véhicule choisi, a eu raison de l'abandon de cette variante. D'autre part avec environ 200 heures d'utilisation annuelle, soit 5 heures par semaine, on peut estimer que l'impact environnemental est limité.*

*En se référant au rapport du CC on constate également que l'achat d'un véhicule neuf est économiquement favorable pour nos finances.*

*Le choix du véhicule proposé s'est fait suite à l'évaluation de 3 modèles différents.*

*Il en ressort que le type choisi est effectivement le plus cher, mais qu'il englobe des avantages de maniabilité et de simplicité d'utilisation pouvant justifier ce surcoût. Nous faisons confiance, ici, aux utilisateurs finaux qui ont procédé aux évaluations.*

*Afin de maintenir propreté et hygiène dans les rues de nos villages nous proposons d'accepter le crédit tel que présenté.*

*Merci de votre attention.*

**Mme S. Staub (PS)** : Le groupe du parti socialiste de Cornaux a très bien étudié le rapport du Conseil communal concernant la demande de crédit de 62.700 frs concernant l'acquisition d'une balayeuse pour le service des TP2C. Il remercie M. Clottu de ses compléments d'informations, mais il reste persuadé que cet achat ne doit pas se faire dans l'urgence.

Quand on sait que cette machine durera 15-20 ans et que l'on connaît en parallèle, la rapidité du développement des nouveaux véhicules plus écologiques, ne devrait-on pas attendre quelques années, afin de faire un choix plus responsable et surtout plus exemplaire pour l'avenir de notre planète.

En comptant sur la perspicacité et le professionnalisme de notre conseiller communal, nous pensons que pendant une période transitoire, on devrait étudier et attendre, quitte à s'organiser avec d'autres communes pour partager la location d'un véhicule. N'oublions pas que le développement technologique lié à l'écologie est en plein boum. Cette demande d'achat arrive juste un peu trop tôt.

Suite à toutes les raisons évoquées plus haut, la majorité du groupe socialiste n'entrera pas en matière concernant cet objet, car nous pensons que notre devoir est d'acquérir une balayeuse plus respectueuse de notre environnement et qu'une commune se doit de montrer l'exemple en acquérant des véhicules moins polluants.

**M. W. Walter (PLR)** : Quelle importance voulons-nous donner à la propreté de notre village ? Notre vieille balayeuse qui a rendu de bons et loyaux services arrive en fin de course, son propriétaire et loueur aussi. La racheter n'est pas une bonne solution. Toute l'équipe des TP2C ainsi que les conseillers communaux de Cressier et Cornaux ont analysé les différentes options que vous trouvez dans le présent rapport.

A l'heure de l'écologie, le groupe PLR c'est aussi posé la question, s'il fallait choisir un véhicule à combustion ou électrique ?

Une machine électrique nous permettant de monter au Roc et à Combe nous coûterait plus du double et nous devrions encore attendre quelques années avant qu'elle ne soit fabriquée. Le groupe PLR est favorable à l'achat de la balayeuse MFH CS250 de Aebi Schmidt Group.

**M. A. Askandar (CF)** : Lors de sa séance du 27 janvier dernier, la commission financière a examiné avec attention la demande de crédit de CHF 62'700.- pour l'acquisition d'une nouvelle balayeuse pour le service des travaux publics des Communes de Cornaux et de Cressier.

Le responsable du dicastère, M. Mario Clottu, nous a bien expliqué la situation actuelle et a fait une brève présentation de la balayeuse retenue.

Des membres de la commission financière demandent s'il n'est pas possible d'envisager d'acquérir un véhicule électrifié pour cette tâche. Le Conseiller communal en charge de ce projet d'achat nous informe qu'à l'heure actuelle aucun véhicule n'est disponible à un prix raisonnable.

Vu la situation, et afin de permettre aux services concernés de mener à bien leurs travaux d'entretien des routes communales, la CF accepte à la majorité cette demande de crédit et vous propose de la soutenir.

Merci de votre attention.

**M. M. Clottu (CC)** : Pour votre information, la Commune de Cressier a accepté ce crédit la semaine passée. Concernant la demande de Mme Staub : on peut effectivement attendre, mais est-ce que l'on est prêt à attendre quelques mois, un année ou deux... pour quand même devoir verser et payer le double. Je pense que même si les machines vont s'améliorer, le coût ne va pas diminuer de 50 %. Le Conseil communal maintient cet achat.

**M. P. Staub (personnel)** : Il y a des manifestations partout à propos du CO2 et j'ai le sentiment qu'il n'y a rien qui bouge. Je reviens sur la remarque de M. Clottu concernant le prix des machines : ne vaudrait-il pas mieux attendre 4 à 5 ans, tout à coup il y aura une baisse. Nous sommes un village où il y a quand même un peu de pollution ; est-ce que l'on ne pourrait pas montrer l'exemple en achetant un véhicule électrique ?

- Au vote, l'entrée en matière est acceptée à la majorité (10 oui / 7 non)  
La parole n'étant pas demandée, le président procède à la lecture de l'arrêté y relatif.
- Celui-ci est approuvé à la majorité (10 oui / 7 abstentions)

## 7. Lettres et pétitions

**M. Y. Rollier (président)** : procède à la lecture du courrier reçu du Groupement pour l'embellissement de Cornaux :

**GROUPEMENT POUR L'EMBELLISSMENT  
DE CORNAUX  
PROVINS 22 - 2087 CORNAUX**

Cornaux, 11 février 2020

Aux Membres du Conseil général  
Par son Président

Mesdames, Messieurs,

Nous nous référons à l'intervention de M. Cédric Divernois lors de la séance de votre autorité, le 16 décembre 2019. Il était question des dégâts, causés au revêtement de bitume du préau du collège, par la nacelle utilisée pour peindre la fresque du pont celtique contre le mur ouest de l'Espace ta'tou.

Le Groupement assume pleinement la responsabilité de cette situation et payera donc entièrement, comme prévu, la réparation de ces dégâts; cela pour que d'aucune manière la caisse communale n'ait à intervenir.

La Commune nous a présenté sa facture le 3 courant, d'un montant de fr.700.- et nous avons donné ordre de la payer en date du 5 de ce même mois.

Nous pensons qu'ainsi, ce léger inconvénient, bien malheureux et inutile, est arrivé à bonne fin.

Veillez croire, Mesdames et Messieurs, les conseillers généraux à l'expression de notre parfaite considération.

**GROUPEMENT POUR L'EMBELLISSMENT DE CORNAUX**



Willy Meier



Pierre Girard

Copie pour information au Conseil communal.

---

## 8. Motions et proposition

Néant.

## 9. Communications du Conseil communal

**M. O. Makaci (CC)** : Je vous signale qu'une nouvelle application « memodechets » pour iPhone/Android a été mise à jour. Cette dernière vous donne des explications sur le tri des déchets dans l'espoir que ceux-ci ne se retrouvent pas sur la voie publique, les horaires d'ouverture de la déchetterie, etc.

**M. M. Clottu (CC)** : Pour votre information, concernant les véhicules électriques, nous avons eu une réflexion au niveau des TP2C, les prochains achats de véhicules « standards » seront étudiés avec un moteur électrique.

### Quelques renseignements sur les travaux du PGEE

*Les travaux liés à la mise en œuvre des mesures PGEE et au renouvellement des services industriels se sont déroulés sur la route du Moulin jusqu'à la fin de 2019. Les travaux - après la pause hivernale imposée par les restrictions de travaux sur les routes cantonales - reprendront ces prochains jours sur la partie Sud de la RC5 entre la Landi et le Temple et sur la route d'accès à la gare, pour la réalisation du bouclage du réseau d'eau de boisson.*

*Dans le détail une première étape de 2 à 3 semaines se déroulera à la hauteur du Temple, soit entre la rue des Fontaines partie Ouest et la rue du Bourg.*

*Ensuite le chantier reprendra vers la Landi jusqu'au Pont (env. le 1/3 de sa largeur sera fermée) puis les 2/3 seront fermés pour la suite du chantier, ceci jusqu'au carrefour du Temple.*

- *Pendant 6 mois (jusqu'à l'été 2020, approximativement), les travaux se poursuivront sur la rue des Fontaines entre le Temple et le chemin de Martinettes. Ces travaux se feront en plusieurs étapes pour éviter de bloquer complètement la circulation sur l'axe principal du village.*
- *L'arbre situé en face de la Maison de commune devra être enlevé pour permettre les excavations et la pose des services nécessaires, sans la présence de racines. Un nouveau mobilier urbain prendra place en remplacement de ce dernier.*
- *La continuation logique des travaux se fera à la rue de Fontaines, entre le chemin des Martinettes et la station de transformation électrique à la route du Roc/Esplanade ainsi que la rue du Vignoble dans un deuxième temps (travaux fin 2020 et début 2021).*
- *Je ne vous cache pas que nous avons un problème d'alimentation électrique du chantier au chemin des Longins. Ceci nous oblige à trouver une solution immédiate pour ces travaux. Le faible gabarit routier (moins de 5 m à certains endroits) nous amène à devoir trouver des solutions afin de pouvoir intégrer tous les réseaux projetés. Il est fort probable qu'une ligne aérienne soit posée pour alimenter ce chantier ceci dans l'attente de la réalisation de nos travaux.*

**M. J.-M. Cantin (CC)** : Je vous invite à prendre note que le prochain Conseil général ordinaire aura lieu le lundi 8 juin 2020, ce dernier traitera principalement des comptes 2019.

**M. P. Staub (PS)** : Je reviens sur l'alimentation électrique des Longins et m'étonne quelque peu ! Il y a combien de logements prévus ?

**M. M. Clottu (CC)** : Ce n'est pas une question de nombre de logements, c'est un problème de chantier. La grue qui sera installée demande 120 ampères et nous ne les avons pas.

**M. P. Staub (PS)** : Au vu du nombre de chantiers en cours et à venir et du nombre important de passages de camions, pourrez-vous garantir sans problèmes l'alimentation en électricité ?

**M. O. Makaci (CC)** : Du point de vue électrique, à la fin des travaux qui cumulent le PGEE et aussi certains tronçons qui font l'objet d'un renforcement électrique, y. c. le bouclage du réseau MT de Groupe E, nous aurons assez de puissance pour alimenter tout le village. En ce qui concerne le passage des camions, nous aurons effectivement quelques désagréments pendant un certain temps.

**Mme C. Salzmänn Silva (CC)** : Concernant Les Longins, les places d'évitement ont été créées pour que les riverains puissent passer plus aisément. Une organisation au niveau du passage des camions a été prévue par le requérant.

**M. J.-L. Décrevel (PLR)** : Concernant cette surcharge de trafic au niveau des Longins, il faut se rappeler que cette route n'a pas été forcément prévue et dimensionnée pour le tonnage qui y circule. On constatera peut-être qu'à la fin des travaux, mais pas dans l'immédiat, que les conduites ont souffert et que les coûts seront à la charge de la commune. Est-ce que des évaluations, des analyses ont été faites avant travaux afin de pouvoir aussi revendiquer certaines réparations et remises en conformité ?

**M. M. Clottu (CC)** : Nous avons réalisé un dossier de « preuves à futur » sur l'aspect surfacique mais qui ne nous permet pas de connaître l'état des services souterrains.

**M. J.-L. Décrevel (PLR)** : Est-il possible de faire des carottages ?

**M. M. Clottu (CC)** : La seule possibilité est de passer une caméra d'inspection mais cela uniquement dans la canalisation d'eau usée.

**Mme C. Salzmänn Silva (CC)** : Pour rappel, la population a voté en 2007 pour un projet d'assainissement de cette route qui était déjà en piteux état. Les services industriels n'étaient pas de « toute jeunesse ». Un crédit avait été validé par l'autorité de l'époque et contesté par voie référendaire. Il me semble compliqué d'aller revendiquer auprès d'une assurance une quelconque indemnité alors que cette route était déjà dans un mauvais état.

**M. J.-L. Décrevel (PLR)** : Une surcharge de camions est chiffrable. Cette même route des Longins vous la longer jusqu'au stand de tir et tout le long elle est en mauvais état. Le bout qui est encore en bon état va subir les mêmes dommages par une surcharge de trafic.

## 10. **Interpellations et questions**

**M. C. Divernois (PLR)** : En 2018, la Commune de Cornaux a résilié la convention la liant à la structure d'orthophonie de la Ville de Neuchâtel. Suite à cette résiliation, la Commune voulait éventuellement mettre en place un local d'orthophonie à Cornaux avec du personnel privé, qualifié. Il semblerait, qu'actuellement, les élèves qui sont suivis en orthophonie doivent se déplacer sur Le Landeron durant les heures scolaires. Aucun transfert de ces enfants n'est organisé par l'école, ce sont les parents qui s'y collent. Certains parents travaillent toute la journée et de ce fait n'ont pas le temps d'amener eux-mêmes leurs enfants à ces séances et doivent faire appel à un service de déplacement privé, payant pour les parents naturellement. Ne peut-on pas faire venir une orthophoniste directement à Cornaux, une demi-journée par ex. et qu'elle puisse s'occuper des enfants de Cornaux ? De plus, en contrôlant le budget 2020, aucun frais d'orthophonie n'est prévu ! Ces frais ne seront-ils plus pris en charge par la Commune ?

**Mme I. Weber (CC)** : Par le passé, la commune faisait partie du Centre d'orthophonie de la ville de Neuchâtel ce qui nous coûtait extrêmement cher. Finalement la commune était obligée de financer le coût de fonctionnement et le déficit. Cette dernière a donc décidé de quitter ce Centre en 2018 et de travailler avec des orthophonistes indépendantes comme le font, d'ailleurs, d'autres communes de l'E2L.

Il aurait été idéal qu'une orthophoniste s'installe sur Cornaux, mais cela n'a pas été possible. Les enfants de Cornaux sont partagés entre Cressier et Le Landeron.

Au niveau juridique et du financement, je vous rappelle ceci :

- Seuls les bilans qui donnent lieu à une décision favorable de l'office de l'enseignement spécialisé OES sont pris en charge par le Canton. Pour les autres cas, c'est les représentants légaux qui sont responsables de ces coûts. En d'autres mots, les cas qui sont reconnus par l'OES sont pris en charge par le Canton. Pour les cas non-reconnus, la commune de domicile de l'enfant peut participer au financement du traitement si elle a été consultée par l'orthophoniste traitante et si elle a donné son accord au préalable et ceci avant le traitement. Comme ces traitements ne sont pas reconnus, comme médicalement indispensable par l'OES, le Conseil communal a décidé de ne pas subventionner ces traitements comme la loi le permet.

## 11. Divers

**M. W. Schärer (délégué CAP)** : *En tant que membre du Comité de gestion du CAP, je vous assure que le défi de relancer l'association n'était pas gagné en 2017. Aujourd'hui on peut se rassurer que la décision valait la peine. Un vent nouveau souffle avec une dynamique réjouissante. Les critiques et manquements de l'époque ont été corrigés.*

*La fréquentation et la motivation élevées des jeunes à se retrouver et gérer des projets soutenus par les animateurs compétents sont réjouissants.*

*Le site internet et les réseaux sociaux Facebook et Instagram font partie des nouveautés modernes de la communication.*

*L'avenir n'est pourtant pas gagné car il faudra toujours assurer le soutien financier des Communes, des donateurs et des bénévoles.*

*La jeunesse est l'avenir, il faut les soutenir et les accompagner dans la bonne voie.*

*Je vous remercie de votre attention.*

**M. P. Staub (PS)** : Je n'aime pas ce qui n'est pas juste. Mme Salzmann Silva a parlé de la route des Longins, à l'époque M. Willy Walter était conseiller communal, la réfection et l'élargissement de la route coûtait env. CHF 1.0 mio. Dans cette somme-là, faisait partie la réfection d'un mur (bien-fonds No 1250), qui était étayé à ce moment-là sur une longueur de 20 m. En contrepartie, le propriétaire nous donnait un mètre de route. En face, il y avait l'ancien président de commune qui avait ce fameux bac recouvert de planches, à chaque passage de voiture cela faisait du bruit. C'était l'occasion de profiter de l'enlever. Deux autres personnes étaient également intéressées à l'élargissement de cette route pour régler leurs problèmes. Donc, Mme Salzmann Silva, il n'y avait pas que dessous, peu de temps après, M. Willy Walter a confirmé que les conduites étaient en ordre. J'ai une très bonne mémoire.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la séance à 20h00.

Cornaux, le 17 février 2020  
Administratrice-adjointe  
Rédactrice du procès-verbal,

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président,

La secrétaire,

Yves Rollier

Suzanne Staub